

Motion 2429

Lutte contre le travail au noir : passer de la parole aux actes !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le coût du travail au noir pour la collectivité, notamment la perte de recettes fiscales et pour les assurances sociales ;
- que la libre circulation des personnes a entraîné une multiplication des cas de dumping salarial ;
- les menaces pour la protection des travailleurs et les distorsions de la concurrence résultant du travail au noir ;
- les effets du travail au noir sur la cohésion sociale ;
- que les acteurs économiques honnêtes pâtissent de ce laxisme ;
- que malgré la campagne « le travail au noir, ça se paie cash », la quasi-totalité des contrevenants était sanctionnée de jours-amende ;
- que dans les $\frac{3}{4}$ des cas, y compris lors de récidive, le sursis était accordé ;
- que la seule prévention montre ses limites ;
- que Genève doit poursuivre et intensifier ses efforts de lutte contre le travail au noir ;
- l'efficacité de la carte professionnelle pour lutter contre le travail au noir ;
- que la carte professionnelle facilite les contrôles ;
- l'accueil favorable du patronat et des syndicats,

invite le Conseil d'Etat

- à augmenter les sanctions des employeurs indécents ;
- à créer les bases nécessaires pour sanctionner le maître d'ouvrage qui fermerait les yeux sur une activité illégale sur son chantier ;
- à améliorer l'information des entreprises sur les règles à respecter ;
- à prévenir le travail au noir en informant régulièrement le grand public.